



Société anonyme au capital de 12.337.317,66 euros
Siège social : 1 place Verrazzano, 69 252 Lyon Cedex 09
341 699 106 RCS LYON

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE**

**Sur le projet de dixième résolution relatif à la réduction du capital de la Société par voie
d'annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions**

Madame, Monsieur,

La dixième résolution qui vous est proposée a pour objectif de permettre au Conseil d'administration de la Société d'annuler, le cas échéant, des actions qui seraient éventuellement rachetées par la Société dans le cadre de l'autorisation donnée par la neuvième résolution (Autorisation donnée au Conseil d'administration d'opérer sur les actions de la Société).

Si ce projet de résolution est adopté, le Conseil d'administration aura la faculté, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, d'annuler des actions acquises par la société et/ou qu'elle pourrait acquérir ultérieurement dans le cadre de toute autorisation, présente ou future, donnée par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, et ce, dans la limite de 10 % du capital social de la société par période de vingt-quatre mois et en conformité avec toutes autres dispositions légales et réglementaires applicables.

Corrélativement le Conseil d'administration aura la faculté de réduire le capital social et d'imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées sur les primes et réserves disponibles.

Cette autorisation, si elle est adoptée, sera valable jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2008.

Le Conseil d'administration